

FAITES DE LA SOUPE du samedi 20 avril 2024, à Lit et Mixe.

REGLEMENT

du concours de la meilleure soupe

1. Le samedi 20 avril 2024, un concours de la meilleure soupe est organisé par le Club de l'Amitié de Lit et Mixe.

2. Le concours est ouvert à tous, cuisiniers ou non, particuliers ou associations, amateurs de la soupe ou du potage, sans frais participatifs ni pour les concurrents ni pour le public.

Les concurrents pour le titre de la meilleure soupe de l'année 2024, sont appelés à se présenter avec leur soupe ou potage pour les faire goûter au public.

Le public, petits et grands, après les avoir goûtées, désignera par leur vote la meilleure soupe du concours de l'année 2024 à Lit et Mixe. Pour clore la fête, la meilleure soupe sera primée.

(Les enfants devront être sous la responsabilité d'un ou plusieurs adultes.)

3. Les inscriptions sont ouvertes, jusqu'au mercredi 17 avril, au Club de l'Amitié de Lit et Mixe :

soit par courriel : calm40170@hotmail.com

soit par courrier expédié ou déposé au Club : 242 place des écoles, 40170, Lit et Mixe.

Dans un souci de pouvoir offrir aux participants les meilleures conditions d'accueil, le nombre des candidats admis sera limité à 17.

Pour participer au concours, il est demandé aux candidats de remplir et de retourner leur bulletin de participation auprès des organisateurs

Pour les bulletins d'inscription, et plus amples informations, se rapprocher du club. Une permanence est tenue le mercredi 13 mars et les mercredis suivants, jusqu'au 17 avril, de 10 heures à 12 heures.

4. Déroulement:
- Rendez-vous à 10 heures;
 - Ouverture aux inscrits et préparation des tables 10 heures ;
 - Arrivée des soupes à prévoir pour 10 heures 30;
 - Ouverture au public et début du concours à 11 heures;
 - Dégustations et votes de 11 heures à 12 heures 30;
 - Proclamation des résultats de l'élection de la soupe de l'année, suivie de la distribution des diplômes et des prix 13 heures 30.

5. Les tables dites "stands" mis à disposition des candidats, seront fournis par l'organisation. Pour renforcer le côté festif il est demandé aux participants d'en assurer la décoration à leur goût, et mettre une affichette (*fourni par le club*) en évidence, indiquant le nom de la soupe, ses ingrédients. (Des bancs ou chaises, seront fournis sous conditions d'une demande préalablement déposée auprès du responsable de l'organisation.) Chaque participant est libre d'apporter son propre système de chauffe soupe.

6. Il est demandé aux concurrents de se présenter avec leur propre matériel pour garder la soupe chaude, mais aussi soupière, et louches etc., et évidemment avec une marmite de leur soupe ou potage, (minimums 5 litres) prêts à la dégustation.

Pour les concurrents qui ne disposent pas de matériel pour garder la préparation chaude, le club peut mettre à disposition des plaques chauffantes, en nombre limité, sous condition d'une demande préalablement faite auprès de l'organisateur. Dans ce cas, le diamètre des "marmites" se limitera à 25 cm.

A la charge de chaque concurrent de faire déguster sa soupe. *(à ne servir que de petites quantités pour permettre au public de goûter un maximum de soupes)*

7. Les concurrents sont responsables de la qualité de leur soupe. Seuls les potages et soupes maison, chauds ou froids sont acceptés. Chaque participant s'engage à ce que la soupe soit préparée dans des conditions d'hygiène irréprochables. Des produits frais et de saisons doivent être privilégiés. **L'affichage des ingrédients est obligatoire pour éviter des problèmes d'allergie.**

8. Le Club de l'Amitié de Lit et Mixe mettra à disposition du public des verres et des cuillères, contre une caution d'un euro, afin que tout le monde puisse goûter les préparations.

Chaque verre sera accompagné d'un bulletin de vote sur lequel il est demandé au public de noter le numéro de la soupe (*numéro du stand*) de leur préférence.

9. A l'issue des dégustations, le public est appelé à déposer le numéro de stand, ou de la soupe emportant sa préférence, dans une boîte, auprès de l'organisateur.

A l'issue du dépouillement du scrutin; l'ensemble des participants au concours se verront attribuer un diplôme de participation.

Les 10 meilleurs recevront un diplôme selon leur classement.

Le gagnant recevra le diplôme de "La meilleure soupe du concours de l'année 2024, organisé par le Club de l'Amitié de Lit Et Mixe" et soulèvera le trophée réalisé par Jean-Luc Cartier. Le nom de la gagnante ou le gagnant sera porté ultérieurement sur la base du trophée, et sera conservé dans les bureaux du Club.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par tirage au sort.

10. Les personnes aux comportements inadaptés à l'ambiance conviviale due à la fête de la soupe, seront appelées par l'organisateur, à en quitter les lieux. En cas de besoin, appel sera fait aux autorités compétentes.

11. Les participants au concours acceptent l'éventuelle publication de leur photographie et leur recette.

12. Le Club de l'Amitié de Lit et Mixe se réserve le droit de reporter ou d'annuler cette manifestation, sans remboursement des frais engagés par les candidats.

13° La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement